

ENJEUX POLITIQUES ET RÉFORMES ÉDUCATIVES : ENTRE LA DÉCONCENTRATION ET LE CANTONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS SECONDAIRES POUR UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ

Yallah Waïdou ESAÏË

Université de N'Djaména

esaiewaidou@yahoo.fr

Mahamat Hassaballah ABAKAR

Université de N'Djaména

abakaronecs@gmail.com

&

Abdourhaman IBRAHIM

ENS de l'Université de Maroua

iabdourhaman@yahoo.fr

Résumé : Cet article vise à décrire deux réformes contradictoires ouvrant les voies aux enjeux politiques au Tchad. Ces réformes s'orientent toutes vers la recherche d'une éducation de qualité. L'analyse de ces réformes s'est faite en s'appuyant sur les programmes politiques de deux gouvernements qui se sont succédé. L'idée phare était celle de cantonnement des établissements pour l'un et la déconcentration pour l'autre. De façon précise, elle tente de donner des réponses aux questions suivantes : qu'est-ce qui explique cet immobilisme ? comment peut-on en sortir pour améliorer la qualité de l'éducation à la lumière de ces deux réformes ? De nature qualitative, cette recherche se fonde sur des analyses documentaires, des entretiens avec des personnalités dans les journaux, avec les cadres et les parents d'élèves. Notre propre observation a permis de compléter les données. Le travail s'appuie sur les théories des politiques publiques plus précisément sur celles des politiques éducatives Goffin (2007). Les résultats font état de ce que les politiques éducatives tchadiennes au regard de ces deux réformes et à l'instar d'autres ont échouées du fait de manque d'une bonne planification et ces dernières ne s'accompagnent pas des ressources nécessaires même s'elles sont là, elles sont mal gérées et planifiées. À cet égard, une refondation du système éducatif tchadien s'impose.

Mots-clés : Cantonnement, déconcentration, politiques éducatives, programme politique

POLITICAL ISSUES AND EDUCATIONAL REFORMS : BETWEEN DECONCENTRATION AND CONFINEMENT OF SECONDARY SCHOOLS FOR QUALITY EDUCATION

Abstract: This article aims to describe two contradictory reforms opening the way to political issues in Chad while both were directed towards the search for quality education. The analysis of the reforms was based on the policies of two successive governments: mainly the cantonment of educational institutions for one and decentralization for the other. Specifically, the study attempts to provide answers to the following questions: what are the reasons this for this immobility? How can we get out of it to improve the quality of education in the light of the two reforms? Qualitative in nature, this research study focuses

on documentary analysis of interviews with personalities in newspapers, with managers and parents of students. Our own observation completes the data. The theoretical bases of the study are those of public policies and specifically on educational policies (Coffin, 2007). The results show that with regard to these two reforms and others, Chadian educational policies have failed due to a lack of good planning, lack the necessary resources, and bad management. In light of the two reforms, what can be done for an overhaul of the Chadian education system?

Keywords: Cantonment, decentralization, educational policies, political program

Introduction

Au Tchad, l'histoire nous montre une évolution politique tumultueuse qui n'a pas permis une stabilité sur tous les plans. Le secteur éducatif n'y échappe. C'est pourquoi plusieurs réformes ont été tentées mais l'évolution récente du pays est marquée par la tenue de la Conférence Nationale Souveraine en 1993. Déjà en 1994, des États Généraux de l'Éducation Nationale avaient été convoqués pour préparer le terrain et définir les grandes orientations de la politique éducative. Progressivement, au cours de la décennie 2000, en tenant compte des réalités locales d'une part et des avancées faites sur le plan international d'autre part, un plan d'action national de l'Éducation Pour Tous d'ici 2015 a été finalisé en 2004, afin de répondre aux OMD. Les différentes constitutions successives du Tchad accordent une place de choix au secteur de l'éducation comme le précise bien son article 35 qui stipule que : « tout citoyen a droit à l'instruction. L'enseignement public est laïc et gratuit et l'enseignement fondamental est obligatoire ». C'est ce qui a poussé l'État avec la communauté à la multiplication ou la création accélérée des établissements scolaires. Cette multiplication rapide des établissements scolaires est due aussi à la démographie galopante de la population. Tout cela devait tenir compte des infrastructures et des ressources humaines disponibles. Ce qui sous-entend le respect de la carte scolaire pour appliquer de façon méthodique une politique éducative de proximité pour éviter toutes formes de discrimination. Comme partout ailleurs, la politique éducative de proximité se traduit par la dispersion des établissements scolaires là où besoin se fait sentir. Fasciné par le boom pétrolier que le Tchad a connu de 2004 à 2014, aucune étude de faisabilité n'a été diligentée dans ce sens. Au final, on se retrouve dans une médiocrité éducative jamais égalée dans l'histoire du Tchad alors que le slogan politique de cette période était : Tchad, pays émergent en 2025. Peut-on émerger ou exceller sans une population bien éduquée et bien instruite ? Pour juguler cette situation qui va à vau-l'eau, le Chef du gouvernement Joseph Dadnadji a opté pour une politique de cantonnement. Ce qui ne résout guère le problème. Son successeur Pahimi Kalzeube Deubet opte pour une déconcentration du système éducatif tchadien, qui nous fait revenir à la case de départ.

0.1 Problème

Chaque fois qu'il y a une réforme, on fait face à une opposition ou une contre-réforme. Les difficultés à implémenter les plans ou les réformes sont récurrentes. On retombe dans les mêmes travers à chaque fois que l'on tente d'intenter une réforme. À ce niveau, on avance pas du tout en faisant le surplace. Dans une réforme ou non les difficultés demeurent toujours puisque nous constatons que le système éducatif tchadien va dans tous les sens. Cette politique de tangage du système éducatif tchadien nous amène à une question centrale : qu'est-ce qui explique cet immobilisme ou s'inertie ? comment peut-on en sortir pour améliorer la qualité de l'éducation tant prônée à la lumière de deux réformes à savoir le cantonnement et la déconcentration ?

0.2 Cadre théorique

Les politiques éducatives présentent une certaine limite, quoi qu'on dise. Pour Goffin (2007), les politiques publiques relèvent d'un « processus » complexe, et ce, plus particulièrement au niveau des acteurs. En effet, leur multiplicité peut représenter un obstacle au cours des différentes étapes des politiques publiques. Cependant, cette multiplicité reste tout à fait nécessaire : les pouvoirs publics ne peuvent exclure un groupe social d'une prise de décision qui peut concerner celui-ci. En outre, un des objectifs des politiques publiques étant l'adéquation entre actions des autorités et besoins des administrés, l'absence de prise en compte de ces besoins nuirait fortement à l'efficacité des politiques mises en œuvre. Concernant la politique éducative, l'observation permet de voir que sa mise en œuvre dépend avant tout des personnes :

[...] qui se trouvent à la tête, dans les échelons intermédiaires ou à la base de la grande pyramide. L'éducation est un métier de l'humain. Les politiques éducatives se mettent en place avec plus ou moins de succès. Elles peuvent rencontrer des résistances (au changement), des freins (manque de formation, de moyens, de compétences, de temps), des blocages (désaccords profonds pouvant déboucher sur des manifestations, des grèves...). Enfin, elles évoluent en fonction des changements politiques

Goffin (2007)

Cette théorie explique bien notre étude en ce sens que les deux réformes évoquées font suite aux décisions de ceux qui conduisent la politique gouvernementale. La réussite d'une réforme aboutissant à une éducation de qualité n'est possible que grâce à la réussite d'une bonne réforme qui tienne compte de la réalité ou de contexte.

0.3 Méthodologie

L'étude s'inscrit dans le domaine de la mise en œuvre des politiques éducatives dans la perspective de la planification. Elle impose une cible d'enquête constituée des responsables ou cadres de l'enseignement secondaire et supérieur, des parents d'élèves. Pour ce faire, elle utilise des guides d'entretien, la recherche documentaire, les journaux des débats et l'observation directe comme outils d'enquête, dans l'optique de ressortir les controverses ou les incohérences par rapport aux discours officiels et la pratique. C'est donc dire que notre étude se fonde sur l'approche qualitative et inductive.

0.4 Revue de quelques travaux sur la mise en œuvre des politiques éducatives

« L'analyse des politiques publiques en Afrique est encore embryonnaire ». (Olivier de Sardan, 2014). Notre revue de littérature sur le concept de mise en œuvre des politiques éducatives nous a « permis de nous concentrer sur sa définition dans le domaine de la politique, et plus particulièrement des politiques publiques. Mégie (2006), définit la mise en œuvre d'une politique publique comme « le processus d'application des décisions ». Selon lui, la mise en œuvre permet de mettre à jour la confrontation entre la décision et la réalité par le biais des directives gouvernementales. L'étude de la mise en œuvre implique donc la prise en compte de l'organisation des moyens mis en œuvre, de l'interprétation des directives par l'ensemble des acteurs et des modes d'application ou de non-application de ces directives. « La mise en œuvre peut être considérée comme un processus au sein duquel se succèdent une série d'actions sociales mettant en jeu des ensembles d'acteurs plus ou moins organisés qui occupent des positions hétérogènes et portent des intérêts de ressources différents. » (Mégie, 2006). Le concept de mise en œuvre peut encore être appréhendé comme étant le déroulé, la phase d'opérationnalisation dans le processus d'implémentation d'une activité, d'une politique. Les deux réformes enclenchées relèvent des activités gouvernementales et les autorités en charges ont chacun voulu traduire dans les faits ces mesures gouvernementales. Cela étant, nous allons dans un premier temps, décrire les deux réformes et les situer dans leur contexte. Dans un second temps, analyser ces réformes et en ressortir des perspectives. Et en dernier lieu, présenté la mise en œuvre planifiée et concertée des politiques éducatives au Tchad.

1. Cantonnement de Dadnadji : motivation et mise en œuvre

Il est question ici de présenter les différentes réformes engagées par Dadnadji et leur mise en œuvre dans le domaine de l'éducation tout en montrant les conséquences de ces réformes.

1.1 Contexte de la réforme

L'ors de la présentation de son programme politique devant l'Assemblée Nationale le 11 février 2013, le Premier Ministre Joseph Djimrangar Dadnadji, a structuré son programme politique éducative de la manière suivante : « L'éducation et la formation ont été toujours au centre des préoccupations du Président de la République, comme en témoignent les multiples concertations nationales en la matière, dont la dernière est le forum sur le système éducatif tchadien à l'occasion duquel, est proclamée la Renaissance de l'école tchadienne ». (Programme politique du gouvernement du 25 janvier 2013). Malgré d'importants moyens mis à la disposition, le système éducatif est caractérisé par un faible rendement interne et externe. Il s'avère impérieux d'engager des actions susceptibles de garantir au système éducatif une efficacité et une efficience dans les résultats par les actions suivantes : renforcer les capacités de planification et de gestion des différents secteurs ; contractualiser les enseignants du

primaire et du secondaire ;élaborer des plans régionaux de l'éducation et de la formation (Programme politique du Gouvernement du 25 janvier 2013).La qualité des enseignants et des apprentissages dépend aussi en grande partie des compétences pédagogiques des enseignants. À cet égard, le gouvernement prendra des dispositions pour que les enseignants issus des institutions de formation sans qualification pédagogiques, bénéficient des sessions de renforcement des capacités pédagogiques pendant les grandes vacances. Ajoute-t-il, des formations destinées aux gestionnaires seront réalisées (proviseurs, censeurs, surveillants généraux, intendants, bibliothécaires, laborantins, responsables de centres de ressources multimédias. La mise en œuvre des actions de renforcement des capacités envisagées sera sous-tendue par une planification rationnelle du dispositif d'établissement d'enseignement et de formation professionnelle ainsi que celle liée à la mobilisation des ressources humaines. À cet effet, le gouvernement veillera à la mise en place d'une carte scolaire cohérente tant au niveau central qu'au niveau des régions, des départements et des communes afin de servir de guide à une implantation réaliste et rationnelle des établissements d'enseignement et de formation. Cette option permet également de prévoir les réalisations des infrastructures en fonction des besoins réels en la matière. En application de ce programme politique, le Ministre des Enseignements Secondaires et des Formations Professionnelles a procédé à la suppression de 162 lycées sur l'ensemble du territoire¹.

1.2 Les raisons de la réforme du système éducatif tchadien sous le gouvernement Dadnadji

La réforme du système éducatif entreprise par le gouvernement Dadnadji fait référence à l'ancien système des années 70 et 80 où les élèves quittaient de très loin pour rejoindre un lycée après l'obtention du Brevet d'Études du Premier Cycle BEPC/T. À cette époque, on note sur le plan pédagogique, une grande motivation de la part des élèves et des enseignants. Ces derniers accompagnaient leurs apprenants dans les lieux où se déroulaient les concours et examens. Par exemple, le lycée Jacques Moudeina de Bongor regroupait autrefois tous les élèves de la préfecture (actuelles régions du Mayo-Kebbi Est et Ouest) et le lycée Franco-arabe d'Abéché, regroupait en son temps tous les apprenants des localités voisines. Sur la base des témoignages recueillis auprès des parents qui ont fréquenté ces établissements en ce temps, on ne parlait pas tellement, pour ne pas dire du tout, de cette fameuse "baisse de niveau". Beaucoup de jeunes d'aujourd'hui entendaient dire que tel professeur de français était très bon, que tel autre des mathématiques était impeccable, ou que tel autre de philosophie était formidable. Beaucoup d'apprenants de ce fait avaient l'ambition de devenir quelque fois des enseignants du fait que chacun des enseignants jouait pleinement son rôle et le faisait avec abnégation et dévouement. Il fallait avoir vraiment des connaissances, des caractères et des aptitudes pour intervenir par exemple en classe de terminale. Autrement dit, le système éducatif était performant car le taux de réussite des établissements était élevé. L'encadrement administratif et pédagogique était assuré et les infrastructures étaient suffisantes et durables. Le ratio élèves/enseignants était acceptable. C'est dans cette logique qu'Ali Abdel-Rhamane Hagggar dans une interview accordée à l'hebdomadaire « La Voix » (2012), affirme :

¹ Arrêté N° 82/PR/MESFP/SG/015/DESC/2013 du ministère de l'enseignement secondaire et de formation professionnelle.

Si quelqu'un dit qu'il a un Brevet d'étude du premier cycle (BEPC) aujourd'hui, du point de vue de la structuration logique de sa pensée, de son comportement, de son écriture, de sa réflexion et de son analyse, franchement ce diplôme équivaut à peine le niveau du Cours élémentaire deuxième année (CE2) des années 70 et 80. C'est une pure réalité.

L'hebdomadaire *La Voix* (2012)

Il poursuit son propos en affirmant que :

Il faut que l'école publique soit le pionnier de l'excellence comme l'a été par le passé. Le lycée à l'époque, les meilleurs mathématiciens sortaient du lycée de Faya, des grands juristes et les grammairiens sortaient du lycée Jacques Moudeina de Bongor, Adoum Dallah, Ahmed Mangué et bien d'autres. Aujourd'hui, les mathématiques sont comme du chinois pour les enfants. Dans les radios publiques et privées, le français est nul. Des autorités se permettent de parler n'importe comment, comment voulez-vous que les enfants s'améliorent ? [...]. Nous sommes en train de déconstruire l'homme. Alors qu'il faut plutôt le construire. Les infrastructures, quand les hommes sont construits, ils peuvent les construire. Mais quand l'homme n'est pas construit, il a tendance à détruire.

L'hebdomadaire *La Voix* (2012)

Suivant les déclarations de cet auteur, nous pouvons relever qu'il y avait de la rigueur dans l'ancien système et ce dernier était réussi. Cependant, de nos jours, il ya des sérieux problèmes qui se posent et la responsabilité est partagée entre les élèves, les enseignants et les parents. C'est dans cette mouvance qu'un délégué provincial qui requiert l'anonymat affirme que : « l'école ancienne est nettement meilleure que celle que nous avons aujourd'hui. A l'époque, un élève de cours moyen 2 était capable de rédiger et de lire une correspondance. Or, dans le contexte actuel, les élèves de la classe moyenne sont incapables de former une phrase simple ». Peut-on prétendre dire à ce niveau qu'il y avait une éducation de qualité ? Nous ne pouvons pas oublier le contexte d'autrefois et la situation actuelle! Existait-il une forte demande sociale ? L'éducation était-elle comprise par tous de la même manière ? Il est certain que cette réforme avait évolué en son temps et avec ses réalités. Le souci du gouvernement Dadnadjé était dans tous les cas de revenir à une éducation de qualité par le mécanisme du cantonnement des établissements secondaires dans les différents départements. Malgré la volonté de soigner la phthisie de l'école tchadienne, le statu quo ante demeure, puisqu'à ce jour, le changement allant dans ce sens n'est pas observable et une telle mesure de suppression demeure insensée pour la majorité de citoyens. La mesure de suppression étant intervenue à quelques jours de la rentrée scolaire, les enseignants, les élèves et parents furent contrariés. Dans les plus grands lycées du pays (lycée Félix Eboué de N'Djaména, lycée Adoum Dallah de Moundou, lycée Joseph Brahim Seid de Pala, lycée Jacques Moudeina de Bongor, lycée Ahmed Mangué de Sarh, etc.), les effectifs par classes sont à 100 et les salles de classe exiguës, surchauffées à cause non seulement de ces effectifs mais aussi et surtout de l'élévation de la température. Les tables-bancs mal polies ou inexistantes ne permettent pas de rester sur place pendant plus d'une heure. Durant toute une année scolaire qu'on a crue sérieuse, certains enseignants profitant de la situation ont été peu assidus au poste. De manière générale, le problème d'infrastructures et d'enseignants se pose avec acuité dans la plupart des établissements du Sud, du Centre et dans une partie de l'Est du pays. À ce titre, Ibrahim Apatakay soutient que : « les difficultés relatives en infrastructures de classes sont

réelles en ce sens où les effectifs des élèves par salles sont largement au-dessus des normes exigées par l'UNESCO² ». Au vu de ces dysfonctionnements, on peut se poser la question de savoir si la concentration des établissements mise en œuvre pour améliorer la qualité de l'éducation ne s'est pas plutôt traduite par une dégradation de certains indicateurs de la qualité de l'éducation comme les infrastructures et le ratio élèves/enseignant ?

1.3 Structure et organisation du système éducatif tchadien selon les réformes de Dadnadj

Au terme de la loi n°16³, le système éducatif tchadien est composé de deux secteurs à savoir : le secteur formel et le secteur non formel. En effet, **le secteur formel** comprend les niveaux d'enseignement suivants : le préscolaire, l'enseignement fondamental, l'enseignement secondaire et l'enseignement Supérieur. **Le secteur non formel** regroupe toutes les activités d'éducation et de formation en dehors des structures scolaires de l'enseignement public ou privé. Ces différentes structures d'enseignement sont réparties dans les 23 régions que compte le Tchad. Au niveau de l'enseignement moyen, on dénombre 921 Collège d'Enseignement Moyen (CEG) dont 659 publics, 126 communautaires, 137 privés, 39 laïcs, 11 islamiques et 9 catholiques (annuaire statistique du MEN, 2012-2013). Concernant l'Enseignement secondaire, l'on dénombre 363 lycées dont 265 publics, 98 laïcs, 14 protestants, 13 islamiques, 6 catholiques. Et enfin 39 établissements d'enseignement secondaire technique et professionnel. Ce qui constitue une charge pour un Tchad, mal préparé pour conduire une politique éducative du genre, accéléré par le boom pétrolier. Au vu des statistiques sus-évoquées, même certaines petites localités du Tchad, ont abrité des lycées, pourvu qu'elle s'agrippe à la politique. Une telle situation ne pouvait passer sous l'œil d'un énarque. C'est pourquoi Dadnadj a opté pour le cantonnement ou le regroupement des lycées dans les chefs-lieux des départements. Une telle décision, qui apparaît comme une restriction de fait de l'option de démocratisation, ne pouvait manquer de susciter des interrogations sur son opportunité et les chances d'aboutir à ses objectifs avoués de qualité. Ainsi, la décision de Dadnadj, en remettant en cause la démocratisation extensive de l'éducation confronta deux conceptions de l'action étatique dans ce domaine, mais surtout posait une question importante : la concentration des établissements scolaires pouvait-elle améliorer la qualité de l'éducation au Tchad ?

D'abord, qu'est-ce qu'une éducation de qualité ? La définition de l'éducation de qualité s'avère complexe, tout comme le processus visant à son évaluation ou à sa mesure. Selon Margaret (2003:12), l'éducation de qualité est celle qui influe sur ce que les élèves apprennent et sur la façon dont ils apprennent, ainsi que sur les bénéfices qu'ils tirent de cette éducation. Cette dernière est considérée comme celle qui satisfait aux besoins fondamentaux de la vie de l'individu et de la société. Il appartient donc aux pays de développer un système éducatif capable non seulement de satisfaire la demande éducative, mais aussi de produire une éducation de qualité afin de répondre aux enjeux de développement qu'ils envisagent. À cet effet, Farsia Korme Nemsou considère l'éducation de qualité comme : « un socle de développement d'un pays en voie de développement comme le Tchad. Il est donc urgent que le

² Entretien avec Ibrahim Apatakay, Guelendeng, le 15 janvier 2021.

³Loi n°016/PR/06 du 13 mars 2006 portant orientation du Système Éducatif Tchadien. Elle est communément appelée la loi 16.

pouvoir public accorde une importance pour ce secteur porteur d'avenir pour la jeunesse tchadienne⁴ ».

1.4 Conséquences de la réforme Dadnadj sur l'éducation

Nous nous intéressons à ce niveau aux conséquences de cette mesure et à évaluer la réception de cette politique éducative auprès des différents acteurs. La première conséquence de l'arrêt du Ministre de l'époque, Abdelkerim Seid Bauche fut la rétrogradation : un lycée redevient subitement un collège. Or, l'esprit des élèves et des parents et même la population en général, est préparé au fait qu'ils ont un lycée et qu'il est censé fonctionner pour toujours. Ainsi, cette cessation subite de l'offre éducative à ce niveau n'a pas manqué de créer des frustrations chez les élèves et leurs parents d'avoir été dépossédés d'un acquis. La deuxième conséquence a été l'exode scolaire auquel ont été forcés les parents désireux d'assurer la continuité des études à leurs enfants. La mesure gouvernementale a de ce fait, augmenté pour les parents les charges liées à l'éducation de leurs enfants, puisqu'elle les contraignait désormais à déboursier de l'argent pour l'alimentation et le logement de leurs enfants. La troisième conséquence fut la déscolarisation massive des jeunes filles : cette mesure a eu des conséquences sérieuses pour beaucoup de jeunes filles. Dans cette situation, Beryeba Kane Elie tient le propos suivant : « dans la plupart de zones du Tchad comme celle du Lac Léré, il est vraiment difficile pour les parents de se séparer de leurs filles pour de multiples raisons. Ainsi, beaucoup de filles ont passé une année blanche parce que leurs parents étaient réticents d'envoyer leurs filles ailleurs⁵ ». Au regard de ces conséquences, une motion de censure ou la mise en cause de la responsabilité gouvernementale du gouvernement Dadnadj fut engagée. Ce dernier a été remplacé à la tête de la primature par Kalzeubé et ensuite le Ministre des Enseignements Secondaires et des Formations Professionnelles Abdelkerim Seid Bauche fut remplacé par Ahmat Khazali Acyl.

2. La réforme de Kalzeubé ou le retour à la déconcentration

Cette sous partie sera consacrée à faire ressortir d'une part les programmes politiques du système éducatif sous l'ère Kalzeubé et d'autre part, la mise en œuvre de ces programmes.

2.1 Kalzeubé et le système éducatif tchadien

Dès sa prise de fonction, Kalzeubé pose les jalons des politiques éducatives tchadienne. En effet, le Premier Ministre Kalzeubé en présentant son programme politique devant l'Assemblée Nationale affirme que : « aucune réforme d'envergure n'a de chance de réussir si nous ne prenons pas le temps de la concertation, des consultations et d'une préparation rigoureuse. Mon gouvernement prend l'engagement de faire précéder systématiquement les réformes sociétales fondamentales de ces phases déterminantes » (Programme politique du Gouvernement du 23 novembre 2013). Ainsi pour Kalzeubé, il était important de rapprocher l'école des enfants plutôt que de les déplacer vers d'autres horizons. Par ailleurs, il existait d'autres pistes d'amélioration du système éducatif tchadien et que son

⁴ Entretien avec Farsia Korme Nemsou, N'Djamena, le 16 juin 2021.

⁵ Entretien avec Beryeba Kane Elie, Léré, le 05 janvier 2021.

nouveau gouvernement s'attela à la réhabilitation de tous les établissements fermés à la suite de la mesure Dadnadji qui avait suscité un émoi général, y compris chez les élus du peuple. C'est pour le besoin de la cause que par un arrêté⁶, l'arrêté du 17 septembre 2013 cité plus haut, portant suppression des établissements publics d'enseignement secondaire général des provinces au titre de l'année scolaire 2013-2014, fut annulé. Le nouvel arrêté stipule dans ses articles 2 et 3 que :

Les élèves des établissements précédemment supprimés peuvent regagner leur établissement d'origine. Les gestionnaires des établissements scolaires précédemment supprimés, notamment les proviseurs et les censeurs, affectés hors de leur région d'exercice, devront conserver leur nouveau poste d'affectation. En revanche, ceux redéployés à l'intérieur de leur région d'exercice devront regagner leur ancien poste. Il en est de même pour enseignants chargés de cours.

Nous pouvons relever à ce niveau que ce mouvement a tant créé de nombreux problèmes. Sur le plan administratif d'abord, il a été à l'origine du retard pour redémarrer l'année scolaire en cours, il y a des élèves qui ont passé une année blanche. Il y avait ensuite des différentes réactions par rapport à cette mesure presque à tous les niveaux. Le gouvernement Kalzeubé avait mis en place une politique éducative qui se décline en plusieurs axes. Il est question tout d'abord pour le gouvernement de s'engager à respecter les tendances internationales en éducation et les choix stratégiques définis pour l'ensemble du secteur de l'Éducation. L'application de la loi N°16/PR/PM/2006 du 13 mars 2006, portant Orientation du Système Éducatif, sera accélérée par la promulgation de ses textes d'application, le rendement du système éducatif sera amélioré par le recrutement des enseignants formés, y compris en faisant recours aux compétences étrangères qualifiées pour les matières où un déficit en compétences nationales qualifiées est avéré. La mise à la disposition des matériels didactiques et l'exécution complète des programmes d'enseignement et la formation dans tous les ordres d'enseignement seront poursuivies et que toutes les conditions de réalisation de la carte scolaire seront créées par la mise en place du conseil national et des conseils régionaux de la carte scolaire. Le gouvernement veillera à son application rigoureuse permettant de contribuer à une planification rationnelle de l'offre de l'éducation et de la formation, la promotion d'une école inclusive et accessible à toutes les catégories d'enfants sans aucune forme de discrimination ni d'exclusion retiendra l'attention de gouvernement. En milieu rural, le gouvernement œuvrera pour la mise en place des structures et prendra les dispositions relatives à l'alimentation scolaire et nutritionnelle pour contribuer à augmenter le temps d'apprentissage en milieu rural là où le besoin se fera sentir, la mise en œuvre effective accélérée de la stratégie de la promotion de la scolarisation des filles retiendra l'attention du gouvernement et enfin un accent particulier sera accordé à la formation et à la professionnalisation de tous les enseignants, afin de rendre les acteurs clés des apprentissages formels non formels plus performants, confiants et motivés à enseigner et à former (Programme politique du Gouvernement du 23 novembre 2013).

⁶ Arrêté N° 98/PR/PM/MESFP/SG/DGEF/023/DESC/2013

Pour joindre les actes à la parole, ce programme politique du gouvernement Kalzeubé était accompagné d'un séminaire gouvernemental de redynamisation qui s'est déroulé les 09 et 10 mai 2014 à Douguia, dans le département Haraze-Al-Biar. Les travaux ont débouché sur une feuille de route déclinée en 60 points (rapport du séminaire gouvernemental sur l'éducation, 2014). Cette feuille de route propose des mesures concrètes et pragmatiques et complètes, celles qui existaient déjà. Elle recommande entre autres : L'organisation des concours d'entrée à la Fonction Publique en régionalisant le poste d'enseignant et de procéder à la contractualisation du poste d'enseignant en vue de pallier la carence en personnel dans certaines zones du pays, le renforcement des programmes de formation initiale des enseignants, le redéploiement du personnel enseignant n'ayant pas le profil requis pour un niveau donné vers les autres ordres d'enseignement ou départements ministériels. Il est question aussi d'élaborer des plans de formation et de maîtriser les effectifs des enseignants, d'organiser des stages de recyclage pendant les vacances au profit des enseignants, de présenter un plan destiné à accroître l'offre de l'accès en respectant le ratio de 65 élèves par salle de classe, doter des établissements scolaires en manuels didactiques suffisants et infrastructurels durables, de maintenir la filière des conseillers d'orientation scolaire pour atteindre le ratio requis par établissement (un conseiller pour 500 élèves) et de réfléchir à la mise en place d'un système performant d'organisation du bac.

Le Gouvernement doit faire un état des lieux physiques de tout le système (enseignants, infrastructures, élèves, finances, etc.) afin de disposer des statistiques fiables, de développer la formation post primaire, post moyen et post secondaire en fonctions des aptitudes et des inclinations, de procéder chaque année aux recrutements des enseignants avant le mois de juin, d'adopter une lettre de politique éducative pour le moyen, le secondaire, supérieur et la recherche scientifique et la formation professionnelle, en partant de cette feuille de route et d'instruire fermement les gouverneurs à veiller à la présence effective des enseignants à leur poste et d'appliquer sévèrement les sanctions financière et administrative à l'encontre des absents (rapport du séminaire gouvernemental sur l'éducation, 2014).

Lors de son discours pour la clôture du séminaire gouvernemental, le Premier Ministre déclara que : « la feuille de route permet, au moins, de relancer et renforcer le processus de mise en œuvre des documents cadres régissant le système éducatif tchadien » (rapport du séminaire gouvernemental sur l'éducation, 2014). Toutes ces analyses nous amèneront à poser la question suivante : que faut-il pour un gouvernement pour la mise en place d'une réforme conséquente ? Autrement dit, quelles stratégies faut-il adoptées pour la mise en œuvre des politiques éducatives planifiées ?

2.2 Vers une mise en œuvre planifiée et concertée des politiques éducatives au Tchad

Cette partie nous conduira à faire une analyse sur les différentes conceptions de l'éducation par les gouvernements Dagnadji et Kalzeubé. Dans l'intervalle de deux mois, deux grandes réformes ou deux conceptions différentes de l'éducation. Les deux chefs du gouvernement militent pour une éducation de qualité. Cette qualité visée dans ce contexte est orientée vers la qualité interne. Pour y arriver, nous avons quelques aspects qui attirent notre attention. D'abord, la démographie, il est très difficile de faire référence au contexte dans lequel le gouvernement Dagnadji fait allusion. Les réalités de ces dernières décennies passées

sont loin d'être les mêmes dans les configurations actuelles. Chaque année, le nombre s'accroît et l'engouement pour l'école s'accroît. La politique de l'école pour tous est aussi en vogue. On ne peut aucunement parler de développement sans l'éducation. C'est pourquoi, (Nomaye Madana, 1998) estime que : « le lien entre l'éducation et le développement s'appuie sur l'hypothèse que plus les hommes et les femmes sont transformés par l'éducation, plus leurs comportements sociaux sont élaborés, mieux ils produisent économiquement et plus ils participent aux activités politiques ». On peut comprendre à ce niveau l'intérêt qu'ont les parents et les pouvoirs publics à garantir une éducation à tous les enfants. Mais de quelle éducation s'agit-elle ? La réponse est certainement une éducation de qualité. Cette éducation de qualité recherchée par le gouvernement à travers le cantonnement des établissements trouve sa limite au moment où la priorité du gouvernement n'était pas orientée vers l'éducation. Le Tchad se retrouve récurrentement dans les crises politiques. La priorité du gouvernement est souvent orientée dans la sécurité. La réponse appropriée ne viendrait-elle pas dans le sens de la multiplication des ressources nécessaires dans l'infrastructures, le recrutement de personnel enseignant qualifié ?

3. Résultats de l'étude et Pistes de solutions à entreprendre pour faire face aux défis de l'Éducation actuelle au Tchad

Au regard de l'analyse de deux programmes politiques issus de deux gouvernements avec les textes subséquents ainsi qu'aux entretiens réalisés avec nos enquêtés, il ressort que les deux réformes ont échouées. Ni le cantonnement, moins encore la déconcentration n'a pu résoudre les difficultés dans lesquelles est plongé le système éducatif tchadien. Les différents entretiens avec nos enquêtés font état de ce que la réforme phare concernant le cantonnement des établissements est venue envenimer la situation. Les conséquences directes de cette réforme étaient plausibles. Beaucoup d'élèves ont déserté les cours pour multiples raisons. Les multiples réformes tentées au Tchad n'ont jusqu'à présent apportées la solution au système éducatif qui est resté toujours bancal. La qualité interne ni externe n'est pas au rendez-vous depuis plusieurs décennies. La médiocrité du système éducatif demeure. Vu ce résultat, quelles pistes de solutions faut-il pour remédier à ces difficultés ? De ce fait, l'offre de qualité éducative est essentielle. Démocratiser l'éducation est une nécessité de l'heure. D'où les principes du gouvernement Kalzeubé mais comment la démocratiser ? cela passe par une prise de décision forte de l'Etat. Il faut :

- une politique éducative de proximité faisant suite à une étude de faisabilité par les spécialistes de l'Éducation ;
- l'éducation soit déclarée comme une urgence ;
- un bon mécanisme de suivi évaluation du système éducatif ;
- la disposition des infrastructures sûres qui respectent l'environnement ;
- la disposition d'enseignants compétents sur le plan professionnel ;
- la disposition des livres et des matériels didactiques de qualité, des technologies ;
- procéder à une répartition équitable des établissements en tenant compte de la carte scolaire ;
- faire en sorte que la carte scolaire ne suit pas la carte administrative ;
- une gouvernance et une gestion participatives.

Dans tous les cas, pour parvenir à une éducation de qualité, l'on est sans ignorer qu'il faut faire appel à ces critères précités. La mesure de Dadnadji tient au fond compte des certains éléments de la qualité. Il est question de concentrer les établissements dans les chefs-lieux. De là, il sera question de trier des enseignants compétents qui pourront donner des enseignements respectant les normes pédagogiques. Pour Dadnadji, il faut une éducation de qualité et cette dernière doit se faire en supprimant les établissements qui ne respectent pas les conditions de qualité. Par conséquent, la grande faiblesse de cette décision se dégage au niveau de la planification. Pour prendre une telle mesure, il faut tenir compte des enjeux qui trament autours et définir les modalités de sa mise en œuvre. Le contexte d'autrefois a changé considérablement et ne peut aucunement pris pour modèle. Une bonne mise en œuvre d'une réforme de telle envergure doit obéir à un processus de planification. L'idée de la déconcentration de l'éducation est d'actualité de nos jours du moment où le Tchad à l'instar de la communauté internationale prône l'éducation pour tous. Cette éducation a ses exigences sans lesquelles elle ne serait possible. Surtout les mesures d'accompagnement, le suivi pédagogique ainsi que les ressources (humaines, matérielles, infrastructurelles, financières, etc.) disponibles.

Conclusion

Il était question dans cet article d'analyser deux (2) reformes contradictoires du gouvernement tchadien durant une seule année : le cantonnement des établissements secondaires d'une part et la déconcentration de ces derniers d'autre part à l'aide de la mise en œuvre des programmes. Ces programmes révèlent qu'il y a plus de convergences d'idées que de divergences à savoir : augmenter les chances de réussite à l'école et améliorer la qualité de l'éducation par la formation des enseignants. Dans tous les cas, ces deux personnalités proclament à travers leurs programmes politiques, que l'éducation est un droit et l'État doit garantir son accès à toute la population. Quoi de plus normal ! En réalité, la seule divergence qu'on peut noter c'est au niveau de cantonnement de Dadnadji et de la déconcentration de Kalzeubé. Même l'idée du cantonnement n'exclut pas celle de garantir l'éducation pour tous mais elle s'observe simplement au niveau de la distance. Au-delà de ces analyses, pour mettre en œuvre une réforme, l'État doit se baser sur ses techniciens c'est-à-dire tenir compte des différentes spécialités. Il y a des planificateurs qui peuvent aider les politiciens dans leurs prises de décisions ou les aider à la mise en œuvre des décisions prises. Dans tous les cas, c'est cette logique qui pose un certain nombre de problèmes dans les faits. Il serait important aux décideurs de tenir comptes des apports des pédagogues en ce qui concerne la mise en place des différentes réformes quel que soit le contexte. L'éducation est un processus complexe qui nécessite des différentes stratégies pour sa réussite. Une nouvelle politique doit être une nécessité pour le système éducatif tchadien.

Références bibliographiques

- Adoum, M. (1999). *L'éducation au Tchad : bilan, problèmes et perspectives*. Paris, Karthala
- Boussagnet, L., & al. (2010). *Dictionnaire des politiques publiques: 3e édition actualisée et augmentée*, Presses de Sciences Po. [En ligne, consultable sur URL : <https://doi.org/10.3917/scpo.bouss.2010.01>]

- Combs, P. (1970). Qu'est-ce que la planification de l'éducation ? Paris, IPE/UNESCO
- Margaret, S. (2003). Principes de la planification de l'éducation. Paris, Fontenoy
- Nomaye, M. (1998). *L'éducation de base au Tchad : situation, enjeu et perspectives*. Paris, L'Harmatta
- Olivier, de S. (2014). Une politique de santé et ses contradictions. Khartala, Paris
- Salé, H. (2012). Le développement de l'éducation en Afrique subsaharienne : exemple du Tchad. Paris, L'Harmattan
- Tchadanthropus : Cyber-Presse-www.letchadanthropus-tribune.com. Interview réalisée avec Dr Ali Abdel-Rhamane Hagggar du 22/09/2012. Répondant aux questions de Sabre Naidéyam, journaliste à l'hebdomadaire La Voix.
- Van, Z. (2008). Dictionnaire de l'éducation. Paris, PUF

Autres

- Acte des États Généraux de l'Éducation Nationale. Rapport Général des Travaux, N'Djamena, du 19 au 29 octobre 1994. Édité avec l'appui de la coopération française.
- Annuaire statistique du MEN, 2012-2013
- Constitution de la République du Tchad du 31 mars 1996.
- Loi n° 016/PR/06 du 13 mars 2006 portant orientation du Système Éducatif Tchadien.
- Feuille de route en vue de la redynamisation du système éducatif tchadien (séminaire gouvernemental de DOUGUIA, les 09 et 10 mai 2014).
- L'arrêté N° 82/PR/MESFP/SG/015/DESC/2013 du ministre des Enseignements Secondaires et des Formations Professionnelles a procédé à la suppression de 162 lycées sur l'ensemble du territoire.
- L'arrêté N° 98/PR/PM/MESFP/SG/DGEF/023/DESC/2013 portant annulation de l'arrêté N° 082/PR/PM/MESFP/SG/DGEF/015/DESC/2013 du 17 septembre 2013.
- L'hebdomadaire « La Voix » (2012), consulté sur le <http://www.lavoix.org>, le 16 juin 2021.
- Unicef., 2002, « Tableau de classement des inégalités scolaires dans les pays riches » UNICEF Innocenti Research Centre, Florence
- Le journal Bi-hebdomadaire d'informations Générales Édité par l'Agence Tchadienne de Presse (ATPE) et d'Édition N°251 du 15 au 18 avril 2014-BP 670 N'Djaména
- Plan d'Action Nationale de l'Éducation Pour Tous à l'an 2015, 2004. « Politiques Publiques », Notes sur le Séminaire des 3 et 4 avril 2007 organisé à l'Université de Pau.
- Programme politique du Gouvernement du 25 janvier 2013. Présenté devant l'Assemblée Nationale par son excellence Joseph DJIMRANGAR DADNADJI, Premier Ministre, Chef du gouvernement. Le 11 février 2013.
- Programme politique du Gouvernement du 23 novembre 2013. Présenté par son excellence Monsieur le KALZEUBE PAYIMI DEUBET, Premier Ministre, chef du gouvernement. N'Djaména, le Mercredi 11 Décembre 2013.

Sources orales

N°	Noms et prénoms	Fonctions	Dates et lieux d'entretien
1	Beryeba Kane Elie	Proviseur	05 janvier 2021 à Léré
2	Farsia Korme Nemsou	Enseignant-chercheur	16 juin 2021 à N'Djamena
3	Ibrahim Apatakay	Inspecteur départemental de l'éducation nationale de Mayo Lemié	15 janvier 2021, Guelendeng
4	05 interrogés	Parents d'élèves	15 au 25 juin 2021 à N'Djamena, Bongor, Moundou et à Abéché